



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 81438

## Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation d'une personne qui exerce en tant que praticien hospitalier pharmacien sur un poste mixte, à savoir dans un EHPAD relevant de la fonction publique hospitalière et dans un CCAS, relevant de la fonction publique territoriale. Cette personne siège au conseil d'administration du syndicat national des praticiens hospitaliers et s'étonne d'être obligée de poser des congés pour assister aux sessions du conseil d'administration. Il lui demande, dans ce cas particulier, de bien vouloir lui faire savoir la réglementation en vigueur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81438

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2015](#), page 4467

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)